



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA

### AVIS PUBLIC

#### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 584-2026 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, GUY MÉNARD, directeur général de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola :

##### 1. SÉANCE D'ADOPTION PRÉVUE

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le **3 novembre 2026 à 20 h**, au bureau municipal, 145, chemin de la Traverse, le conseil municipal statuera sur l'adoption du projet de règlement numéro 584-2026 intitulé « *Règlement concernant le traitement des membres du conseil municipal.* ».

Un avis de motion de ce règlement a été donné et le projet a été déposé lors de la séance du 6 octobre 2026.

##### 2. OBJET ET EFFETS DU PROJET DE RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour objet de fixer la rémunération annuelle de base ainsi que l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola pour l'année 2026.

##### 3. CONSULTATION DU PROJET

Le projet de règlement est disponible pour consultation publique sur le site internet de la municipalité au [stignacedeloyola.qc.ca](http://stignacedeloyola.qc.ca) ou peut être consulté au bureau municipal situé au 145, chemin de la Traverse, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À** Saint-Ignace-de-Loyola, ce 7<sup>e</sup> jour d'octobre 2026.

Guy Ménard  
Directeur général et greffier-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Guy Ménard, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité-de Saint-Ignace-de-Loyola, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie au bureau municipal et en le publiant sur son site Internet.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7<sup>e</sup> jour d'août 2026.

Guy Ménard  
Directeur général et greffier-trésorier